

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

**SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

**CONVOCATION**

Datée	du 05/04/24
Affichée	le 05/04/24

**OBJET**

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement urbain (RU) sur le centre-Ville de L'Aigle

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 5 avril 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe VAN-HOORNE a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS  
Virginie VIOLET  
Véronique HELLEUX

**Absents excusés :** Serge DELAVALLÉE, François CARBONELL

Monsieur le Président, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, les dossiers de demande de paiement de la subvention CdC sont les suivants :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC
61370 ECORCEI	3 Le Hamel	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	24/11/22	2 200,00 €
61550 LA FERTE EN OUCHE	Lieu dit La Quatravaudière	CDC	Autonomie	20/02/23	467,00 €
61270 RAI	43 le Bois Furet Sud	CDC	Précarité énergétique » et « sortie de passoire thermique	14/09/23	1 700,00 €

Ces subventions représentent un montant de 4 367 €.

- Vu la délibération n°2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n°2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n°2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et

Adressé de réception en préfecture  
061-200068468-20240411-2024-04-11-105-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides.

- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Président et des services de la CdC a émis un avis favorable le 26/03/2024 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessus.
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

**Le Bureau, après en avoir délibéré :**

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 15 AVR. 2024  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire 15 AVR. 2024

Le Président,  
Jean SELLIER

